

**Protocole 12 de reprise de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire (APS) - Ecole Publique Andrée CHEDID  
Applicable à partir 1<sup>er</sup> septembre 2022**

**OBJECTIF**

Actualisation du protocole APS tout en tenant compte des nouvelles directives du SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) du 18 juillet 2022.

**Ce que dit le protocole national**

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires, le ministère a établi une graduation comportant un socle de mesures et 3 niveaux :

- socle de mesures
- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau orange
- niveau 3 / niveau rouge

**Le niveau qui s'applique à partir du 1<sup>er</sup> septembre est le socle de mesure**

- Les familles s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au sein de l'APS situé dans l'école Andrée CHEDID, en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, ils s'engagent à respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités et veillent à informer le responsable de l'APS.

- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage des mains.

- Le brassage :

- socle : pas de limitation du brassage entre groupes d'élèves
- niveau 1/vert : la limitation du brassage n'est pas obligatoire. Les regroupements importants sont à éviter.
- niveau 2/orange : la limitation du brassage est requise.
- niveau 3/rouge : la limitation du brassage est requise.

- Les règles de distanciation physique :

\* A l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre élèves d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos ou en extérieur.

\* A l'école élémentaire, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. **A compter du niveau 2 (orange), la distanciation physique est maintenue entre les élèves de groupes différents.**

**- Port du masque :**

\* Que ce soit pour le socle ou les 3 niveaux de protocole, les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent au milieu scolaire. Des mesures locales peuvent être prises par le préfet et peuvent concerner le milieu scolaire.

Lorsqu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90% (masque grand public, anciennement catégorie 1 ou masque chirurgical).

**- Aération des locaux :**

\* **A partir du niveau 1 (vert)**, Les salles sont aérées au moins 15 mn avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 10 mn doit également avoir lieu toutes les heures.

**- Les activités physiques et sportives :**

- socle : les activités sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction

- **niveau 1/vert** : les activités sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction

- **niveau 2/orange** : les activités se déroulent en principe à l'extérieur : toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable, elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact sont interdits.

- **niveau 3/rouge** : les activités se déroulent en extérieur : toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable, les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées.

### Sont concernés par ce protocole

- Les élèves
- Leurs familles ou accompagnants
- Les agents du périscolaire

### Locaux

- APS maternel : salle de classe verte, la cour, le matin (7h30-8h40) et le soir (16h20-18h45)
- APS élémentaire : la bibliothèque, le matin (7h30-8h40) et en plus la salle d'expression, la cour, le soir (16h20-18h45)

### Organisation et déroulement au sein de l'école Andrée CHEDID

- Comme sur le temps scolaire, les élèves en maternel peuvent être brassés, toutefois ils ne doivent pas être en contact avec les élèves en élémentaire.

- Afin d'éviter un brassage trop important, **à partir du niveau 2 (orange) les élèves en élémentaire peuvent être brassés par « groupe classe » comme sur le temps scolaire.**

\*CP/CE1

\*CE2/CM1/CM2

Les élèves de la classe ULIS qui sont inclus dans leurs classes de référence peuvent être brassés.

A partir du niveau orange, il faut limiter les interactions entre les groupes classes maternels, notamment en intérieur.

#### → APS MATERNEL

##### \* Le matin de 7h30 à 8h40

- Les agents, avant l'arrivée des premiers élèves, doivent aérer les espaces APS et vérifier le bon aménagement.
- **Les accompagnants doivent utiliser le visiophone qui se trouve au niveau de la cour maternelle.** L'agent, après avoir identifié les accompagnants, ouvre le portail à distance. Les accompagnants se rendent devant la porte de la salle de classe de l'APS. Ils sont accueillis par un agent qui assure le pointage des élèves. L'enfant est accompagné par l'agent jusqu'aux portes manteaux pour déposer ses affaires et se lave les mains sous contrôle d'un adulte.
- A 8h40, chaque ATSEM récupère ses élèves, passage aux sanitaires par classe pour le lavage des mains, et se dirige vers sa classe.

##### \* Le soir de 16h20 à 18h45

- Les agents, avant l'arrivée des premiers élèves, doivent aérer les espaces APS et vérifier le bon aménagement.
- Les ATSEM récupèrent les élèves de leur classe, inscrits à l'APS. Installation des élèves, pointage et goûter qui est fourni par la famille.
- Le départ des élèves se déroule comme le matin.

A partir du niveau orange, les gouters et les activités sont organisés en groupes classes.

#### → APS ELEMENTAIRE

A partir du niveau orange les élèves en élémentaire sont regroupés en 2 groupes classes comme sur le temps scolaire.

##### \* Le matin de 7h30 à 8h40

- Les agents, avant l'arrivée des premiers élèves, doivent aérer les espaces APS et vérifier le bon aménagement.
- **Les accompagnants doivent utiliser le visiophone qui se trouve au portail élémentaire qui se situe à côté de la cour maternelle.** L'agent, après avoir identifié les accompagnants, ouvre le portail à distance. Les accompagnants sont autorisés à entrer dans l'école (**lavage de mains OBLIGATOIRES**). Les accompagnants déposent l'élève à l'entrée de la bibliothèque. L'élève dépose ses affaires et se lave les mains sous contrôle d'un adulte (gel).
- **A 8h40, pour les élèves dont les classes sont au rez-de-chaussée :** après avoir récupéré leurs affaires, les élèves, accompagnés d'un agent, se rendent devant la porte de leur classe **côté cour**. Une classe (CP ou CE1) est présente dans la cour car l'enseignant gère l'accueil des élèves au portail. Les élèves de cette classe doivent se présenter dans la cour et non devant la porte de leur classe.  
Les jours de pluie, les élèves se présentent devant la porte de leur classe côté couloir. Les élèves de la classe qui sont dans la cour doivent se rendre sous le préau.
- **A 8h40, pour les élèves dont les classes sont à l'étage :** après avoir récupéré leurs affaires, un agent les accompagne à l'étage par le petit escalier et leur demande de se présenter devant la porte de leur classe respective. 1 classe sera sans enseignant car celui-ci gère l'accueil des élèves au portail. Leur demander de s'installer dans le calme à leur bureau.

### **\* Le soir de 16h20 à 18h45**

- Les agents, avant l'arrivée des premiers élèves, doivent aérer les espaces APS et vérifier le bon aménagement.
- A 16h20, les CP, CE1 et ULIS sont récupérés dans la cour. Faire le pointage, déposer les affaires aux portes manteaux et s'installer pour le goûter fourni par les familles.
- A 16h20, les CE2, CM1 et CM2 sont récupérés en bas du grand escalier central. Faire le pointage, déposer les affaires aux portes manteaux et s'installer pour le goûter.
- Le départ des élèves se déroule comme pour le matin.

**A partir du niveau orange, les goûters et les activités sont organisés en groupes classes.**

### **En cas d'apparition de symptômes :**

#### **Pour un élève :**

- Isoler l'élève : accompagner l'élève jusqu'à l'infirmerie, lui mettre un masque
- Prendre sa température
- Appeler sans délai la famille afin que l'élève soit récupéré
- Prévenir les directeurs d'écoles et la mairie
- Rester avec l'élève en respectant strictement les gestes barrière
- Isoler le matériel utilisé par l'élève et le désinfecter

#### **Pour un agent :**

- S'isoler, prévenir la mairie et ses collègues
- Quitter rapidement l'établissement et consulter un médecin
- isoler le matériel utilisé par l'agent et le désinfecter

### **Pour tous les temps d'APS**

- ➔ Expliquer aux enfants les gestes barrière et les mesures de distance : outils pédagogiques adaptés à l'âge des enfants
- ➔ Aérer les pièces avant l'arrivée des élèves et après
- ➔ **Le lavage des mains des élèves doit être ritualisé et fréquent** : l'accès aux sanitaires doit toujours se faire sous le contrôle d'un agent
  - \*à l'arrivée dans l'APS
  - \*avant et après chaque repas
  - \*avant et après les récréations
  - \*après être allé aux toilettes
  - \*le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile
- ➔ **La mise à disposition d'objets partagés est permise à l'intérieur et à l'extérieur**

## Règles d'isolement et de contact-tracing mis à jour le 12 mai 2022

Pour les élèves :

<b>POSITIF</b>	- Isolement de 7 jours pleins - Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5 <sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures. <b>Le port du masque est fortement recommandé en intérieur pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).</b>
<b>CAS CONTACT</b>	- Réalisation d'un autotest à J+2

- Les mineurs ayant contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.

Situation des personnels :

<b>POSITIF AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET</b>	- Isolement de 7 jours pleins - Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5 <sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures. <b>Le port du masque est fortement recommandé en intérieur pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.</b>
<b>POSITIF NON VACCINE OU SCHEMA VACCINAL NON COMPLET</b>	- Isolement de 10 jours pleins - Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7 <sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
<b>CAS CONTACT</b>	- Réalisation d'un autotest à J+2

## Rappel des gestes barrières et recommandations

L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses car elle permet de réduire les sources de contamination et leur transmission.

Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée. Elles concernent locaux, matériel, linge, alimentation et hygiène individuelle. **Elles s'appliquent aux enfants et aux professionnels.**

**Hygiène respiratoire**

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux ;
- Tousser et éternuer dans son coude ;
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle.

### Hygiène des mains

- Mettre du savon en quantité suffisante et des solutions hydro alcooliques à disposition pour les encadrants
- Séchage des mains avec serviettes à usage unique à mettre dans la poubelle par l'enfant.

### Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant 30 secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

### Hygiène des locaux et du matériel

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées est réalisé plusieurs fois par jour.
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.
- Aérer régulièrement les locaux.
- Veiller au bon fonctionnement de la ventilation, nettoyer les bouches d'aération si elles sont sales.

## Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



**Se laver les mains  
très régulièrement**



**Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir**



**Utiliser des mouchoirs  
à usage unique**



**Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades**

Mairie de Nivillac - 3 rue Joseph Dano - 56130 NIVILLAC  
Tél : 02 99 90 62 75 mail : [mairie@nivillac.fr](mailto:mairie@nivillac.fr)